

1- approbation du CR précédent

2- **communication interne au CG:**

règles de base des échanges:

➤ **pour un doc. à valider, genre CR: 1 semaine pour échanger , modifier et arrêter le doc. définitif**

si signalé "urgent" 4 jours ou moins si précisé dans le courrier.

préciser qui l'a rédigé et faire un relevé de décisions à la fin.

➤ penser à informer le CG quand on fait quelque chose (ex. la rencontre avec un conseiller juridique)

➤ carnet d'adresses : mettre à jour nos contacts dans un carnet d'adresse "papier" qui sera ainsi pérenne.

➤ **penser à mettre un objet clair et précis**, pour chaque mail de façon à bien identifier.

3- **Allergies diverses**

Ceux qui sont allergiques ou hyper sensibles à quelque chose, doivent le communiquer au chœur (il faudrait le dire aux choristes).

4- **point financier :**

➤ **Les factures sont à envoyer par les fournisseurs** à contact@chorale-les4temps.fr et Pascal les règle (pas d'avance d'argent).

Pascal passé à numericopie pour cela. A faire quand on fait des achats si cela est possible (attention certains fournisseurs demandent des bons d'achat, affranchissements il faut payer...).

➤ convention avec Autrans : *pb réglé gratuitement, la convention a été renvoyée.*

➤ on a de l'argent d'avance (4 500€) mais c'est une réserve pour - entre autres- changer le piano (qui a 20 ans!)ou pour les périodes de crise (ex. durant le Covid).

➤ que peut on payer pour un chef de chœur? payé par les cotisations: 4 500€ cette année, actuellement 3 100 avec charges (18+13/heure), mais il faut prévoir les indemnités de déplacement...

5- **départ de Marie et contrat du chef**

➤ lui proposer de changer de jour? le problème lié à son départ est la charge de travail, pas la répétition

➤ pour l'instant aucun retour de nos annonces. Marie a également activé son réseau

➤ contrat du chef: Damien est allé à la maison des associations pour relire le contrat actuel avec un conseiller (gratuit). Il y retournera pour une relecture du projet de contrat du nouveau chef.

La convention collective est la convention E.C.L.A.T.: Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) du 28 juin 1988. Étendue par arrêté du 10 janvier 1989 JORF 13 janvier 1989 (Articles 1.1 à 13.4)

6- **17h: point avec Marie:**

➤ préparation des concerts: rétroplanning, matériel...

concerts S6-D7

générale V 5/07

vérifier les dates des Jalabres, y-a-t-il un mariage le 6 et Messe le 7 pour

installation des praticables si nous faisons une chorégraphie? faire un livret programme (avec un chant repris par tous) , Mireille se propose pour le tout (sauf les Jalabres), Marie écrira la présentation de chaque morceau. .

➤ Bene fait l'affiche pour fin avril, la communication papier commencera après Pentecôte (penser à contacter très en amont Initiatives Vercors dont les informations paraissent souvent avec du retard .

➤ **pianiste:** Ben Lefevre, intermittent du spectacle - confirmer ses disponibilités:

Marie

500€: 5 répétitions dont le 23/06, 5/06, 15/05, avr,3/07 + 2 concerts : notes de frais de déplacements...

➤ **solos:** ne pas en faire trop: pour l'instant sont prévus, mais rien n'est définitif:

Zabeth et Nadine: "Lakhme", Albane: "I have a dream", Darmel et Janique: "le fantôme de l'Opéra"? , Muriel (et Pascal?), duo de Bernstein? Mireille M?
répétitions avant la grande répétition du mercredi? c'est bon pour les heures de Marie.

➤ **commission artistique:** Janique et Valérie sont partantes, il faut faire un appel aux volontaires + qq du CG Zabeth s'est portée volontaire et contacte Janique pour la 1^o réunion voir présentation des morceaux (Marie) , décor...

➤ calendrier:

remplacement du 13 mars jeudi 14 (réponse du sondage)

des 1 et 8 mai (+ 23 juin) une journée, dimanche 2 juin

Vacances de Février: saute le 28/02

Vacances de Pâques: voir avec le chœur

7- problème de Darmel

qui n'a pas respecté les dates de remise des enregistrements: Alain lui fait un mail, mis en attente, puis approuvé par le CG. Sans retour immédiat (samedi), on laisse tomber la collaboration avec lui et on se débrouille sur youtube (Marie et Mireille) et Marie enregistre ce qu'on ne trouvera pas.

On trouve beaucoup sur le net: il reste Bernstein pour mercredi, to night, one heart, america; sister act "I will for him", 20th century fox (Marie va envoyer la liste à Mireille)

Darmel a renoncé, pour l'instant on se débrouille avec you tube (beaucoup de choses), les anciens enregistrements retrouvés par Pascal et ceux que fera Marie. Les heures de Marie entrent pour l'instant dans son cadre horaire annuel

* archives: point des contenus à garder/à virer, press book: non traité

RELEVÉ DE DÉCISIONS

2- communication interne au CG:

➤ **mode de validation:**

pour les doc. à valider, genre CR: 1 semaine pour échanger et arrêter le doc.

définitif

si signalé "urgent": 4 jours ou moins si précisé dans le courrier.

CR: préciser qui l'a rédigé et faire un relevé de décisions à la fin.

➤ penser à informer le CG quand on fait quelque chose (ex. la rencontre avec un conseiller juridique)

➤ ➤ **Les factures sont à envoyer par les fournisseurs à contact@chorale-les4temps.fr et Pascal les règle (pas d'avance d'argent dans la mesure du possible).**

7- problème de Darmel qui n'a pas respecté les dates:

Alain lui fait un mail, sans retour immédiat (samedi), on arrête sa collaboration et on se débrouille sur youtube (Marie et Mireille) et Marie enregistre ce qu'on ne trouvera pas

➤ **calendrier:**

remplacement du 13 mars

jeudi 14 (réponse du sondage)

1 et 8 mai (+ 23 juin)

une journée, 2 juin

Vacances de Février: saute le 28/02

Vacances de Pâques: voir avec le chœur si assez de présents pour garder les 2 mercredis et éviter trop de trous. sondage mercredi 7 février

date du prochain CG: voir mercredi 7/02

MB 6/02/24

les parties en italiques sont des informations "tombées" depuis la réunion